

BIEN COMPLETER MON ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE CONFORMITE : PRODUCTEUR ET INSTALLATEUR - Installations S21 de puissance ≤100 kWc



J'utilise le modèle adapté au contrat S21 :

- Je télécharge mon modèle pré-rempli sur [mon espace producteur](#)
Où
- Je télécharge un [modèle vierge](#) remplissable directement en ligne



A savoir : Afin de garantir un traitement plus rapide de votre dossier, nous vous invitons à compléter l'attestation de **manière informatique au format PDF**. Dans le cas d'un retour d'attestations manuscrites, merci de veillez à ce que l'écriture et le scan soient lisibles pour permettre une analyse simplifiée.

ATTESTATION PRODUCTEUR

- ❑ Le n° du contrat commence par BTA et comporte 7 chiffres
- ❑ J'utilise le modèle adapté au contrat S21 (indiqué en en-tête du document)
- ❑ Le nom du producteur correspond au titulaire du contrat
- ❑ L'adresse de l'installation correspond à celle du site de production
- ❑ La date de l'achèvement de l'installation est OBLIGATOIRE. Elle est indiquée sur l'attestation Consuel.
- ❑ Indiquer le nom du signataire : producteur ou mandataire
- ❑ Ne pas oublier d'indiquer la date et le lieu
- ❑ Le producteur (ou son mandataire) doit indiquer : nom, qualité et signer l'attestation

MODELE D'ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE CONFORMITE DU
PRODUCTEUR ET DE L'INSTALLATEUR
CONTRAT « S21 » POUR LES INSTALLATIONS DE MOINS DE 100
kWc

NUMERO DE CONTRAT : BTA
NOM DU PRODUCTEUR :
ADRESSE DE L'INSTALLATION :
DATE D'ACHEVEMENT DE L'INSTALLATION (SOIT LA DATE DE DELIVRANCE DU CONSUEL) :

Attestation sur l'honneur du producteur

Je soussigné(e) Madame/Monsieur atteste sur l'honneur, en qualité d'exploitant de l'installation photovoltaïque objet du contrat d'achat mentionnée ci-dessus ou de mandataire de ce dernier, qu'un date d'achèvement :

- l'installation d'une puissance inférieure à 100 kWc est conforme aux éléments définis à l'article 3 de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, (ci-après « l'Arrêté ») et notamment que la puissance C déclarée au titre du 7° de l'article 3 de l'Arrêté est conforme à la définition de l'annexe 1 et aux règles prévues à l'annexe 3 du présent arrêté ;
- l'installation a été réalisée dans le respect des règles d'éligibilité prévues à l'article 8 et à l'annexe 2 de l'Arrêté en correspondance avec le tarif demandé ;
- jusqu'à la mise en service, j'ai informé le gestionnaire de réseau ou le Concontractant des modifications des caractéristiques de mon installation conformément aux articles 7 et 8 de l'Arrêté ;
- si l'installation est équipée d'un dispositif de stockage de l'électricité, un dispositif technique a été mis en place et permet de garantir que l'énergie stockée provient exclusivement de l'installation de production

Je m'engage à apporter la preuve de ces informations sur simple demande de l'autorité administrative compétente.

J'indique avoir pris connaissance des sanctions pénales auxquelles m'expose la production d'une attestation faisant état de faits matériellement inexacts et, notamment, de l'article 441-7 premierment du code pénal, aux termes duquel « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

Pour valoir ce que de droit, (nom, qualité et signature)
Fait à
Le

¹Lorsque d'autres installations sont situées sur le même site d'implantation (au sens de l'annexe 3), j'atteste avoir joint à la présente attestation, un plan de situation desdites installations, en précisant les distances entre les installations.

Page 1 sur 2

ATTESTATION INSTALLATEUR

- ❑ Le n° du contrat commence par BTA et comporte 7 chiffres
- ❑ Indiquer le nom et la qualité du signataire, le nom de la société installatrice et l'adresse de son siège social
- ❑ L'attestation installateur faire bien référence à l'arrêté du 6 octobre 2021
- ❑ L'installateur doit indiquer les caractéristiques de l'installation (les 9 champs doivent tous être complétés).
- ❑ Ne pas oublier d'indiquer la date et le lieu
- ❑ Indiquer le nom du signataire et sa qualité. Apposer le cachet de la société et signer à côté (pas sur le cachet).

Numéro de contrat : BTA

Attestation sur l'honneur de l'installateur du système photovoltaïque (installation inférieure à 100 kWc)

Je soussigné(e)

[nom de l'installateur, de l'entreprise installatrice et adresse de son siège social]
atteste sur l'honneur, en qualité d'installateur du système photovoltaïque objet du présent Contrat d'achat, qu'en date d'achèvement :

- Les ouvrages exécutés pour incorporer l'installation photovoltaïque dans le bâtiment ont été conçus et réalisés de manière à satisfaire l'ensemble des exigences auxquelles ils sont soumis, notamment les règles de conception et de réalisation visées par les normes, des règles professionnelles ou des évaluations techniques (traitant du produit, du dimensionnement de l'ouvrage et de l'exécution des travaux) produites dans le cadre d'une procédure collégiale d'évaluation, ou toutes autres règles équivalentes d'autres pays membres de l'Espace économique européen ;
- Je dispose d'une qualification ou d'une certification professionnelle pour la réalisation d'installations photovoltaïques qui corresponde au type d'installation réalisée et à la taille du chantier ;
- avoir installé des matériels de caractéristiques suivantes :
 - Panneaux :
 - > Marque :
 - > Référence :
 - > Nom du fabricant :
 - Connectique (si différent)
 - > Marque :
 - > Référence :
 - > Nom du fabricant :
 - Boîtier (si différent)
 - > Marque :
 - > Référence :
 - > Nom du fabricant :
- Si le producteur demande à bénéficier de la prime à l'intégration paysagère, l'installation respecte bien les critères d'intégration paysagère mentionnés à l'annexe 2 de l'Arrêté du 6 octobre 2021 ;

Je m'engage à apporter la preuve de ces informations sur simple demande de l'autorité administrative compétente.

J'indique avoir pris connaissance des sanctions pénales auxquelles m'expose la production d'une attestation faisant état de faits matériellement inexacts et, notamment, de l'article 441-7 premierment du code pénal, aux termes duquel « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

Pour valoir ce que de droit, (nom, qualité, signature et cachet de l'installateur)
Fait à
Le

Page 2 sur 2



Après avoir rempli en ligne vos 2 pages d'attestation, les imprimer pour signature puis les scanner afin de les déposer sur votre espace producteur



Vous devez fusionner les deux pages de l'attestation dans un même document PDF (nb : des outils gratuits existent en ligne).

Une attestation incomplète ou mal renseignée sera automatiquement retournée.